



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE 18 JAN. 2024**  
**N°2023-190**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Approbation de la convention de subventionnement au titre du Fond d'intervention Régional (FIR) entre l'ARS et la Ville de Champigny-sur-Marne pour la réalisation d'une pépinière médicale**

**Rapporteur** : Mme DUVERGER

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### **Présent(e)s :**

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### **Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI ( donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

**Secrétaire de séance** : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 46

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction de la Santé  
Service  
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023  
JN/VF

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** les articles L.1435-8 à L.435-11, R.1435-16 à R1435-36 du code de la Santé Publique ;

**Vu** l'arrêté du 17 février 2022 fixant pour l'année 2022 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

**Vu** la circulaire n° SGMCAS/Pôle Santé-ARS/2022/44 du 16 février 2022 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional (FIR) en 2022 ;

**Vu** le budget FIR alloué à l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France au titre de l'exercice 2022 ;

**Vu** le dossier de demande de financement « aide à l'investissement immobilier » déposé par la Mairie de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le Protocole d'accord, en date du 06 juillet 2017, signé entre l'URPS-ML et l'ARS ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission : Solidarité – Action sociale – Prévention – Santé – Politique en direction des seniors - Condition animale, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics –Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 5 décembre 2023 ;

### **Considérant** ce qui suit :

Dans le cadre du plan de soutien aux soins de ville, l'Agence Régionale de Santé a adopté un dispositif d'aide à l'investissement ayant pour objectif de participer au financement des dépenses d'investissements relatives à la création, l'extension et la restructuration des structures d'exercices collectif dans leur ensemble.

La Ville de Champigny-sur-Marne, ayant souhaité développer son offre de soins de proximité, par la création d'un cabinet médical sis 164 avenue du Général Leclerc, a déposé une demande de financement auprès de l'ARS d'Ile-de-France.

Afin d'acter le soutien en financement du projet présenté, l'ARS propose la signature d'une convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional, déterminant le montant et les modalités de versement de la contribution financière.

Il est ainsi établi que la subvention allouée à la Ville de Champigny-sur-Marne, s'élevant à 73 337€, fera l'objet de deux versements : un premier de 44 002€ alloués à la signature de ladite convention, et un second de 29 335€ alloués à réception par l'ARS de l'attestation définitive de fin de travaux, d'un bordereau récapitulatif des dépenses acquittées, ainsi que de la version définitive du bail collectif ou des baux individuels conclus avec les professionnels de santé exerçant au sein de la structure.

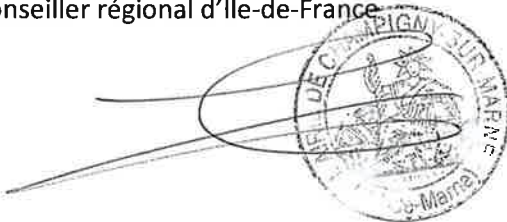
**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional de l'ARS pour la réalisation de la pépinière médicale.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Patrice LATRONCHE  
Conseiller municipal



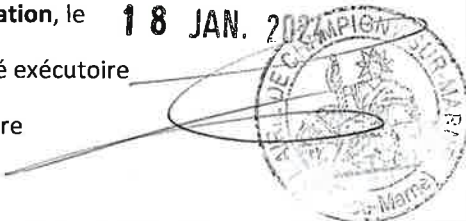
A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Transmission en préfecture, le **18 JAN. 2024**

Publication, le **18 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.